

Compte Rendu du Conseil Municipal du 12 Décembre 2013

L'an deux mil treize, le douze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation : 4 décembre 2013

Étaient présents : Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Patrick BARTCZAK (procuration à Damien TOURLONNIAS), Véronique PIGEON-MENZEL (procuration à Bernard MARO).

Secrétaire de séance : Sandra BUISSON

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2013.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2013 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents lors de ladite séance.

II) Affaires Financières

➤ Décision modificative n°4-2013 du Budget communal (n°118/2013)

Du fait de l'augmentation de la participation de Saint Hilaire au Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC) et du paiement de la première échéance du prêt pour l'achat du Sauzet, le Maire propose donc la DM suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
D 6554 : Contribution aux organismes de regroupement	-9 000,00 €	
D 73925 : FPIC	9 000,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Investissement	Dépenses	Recettes
D 1641 Sauzet : Emprunt	100,00 €	
D 2315 op° 130 VOI : FPIC	-100,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°4 du Budget Communal 2013 ci-dessus présentée

➤ **Achat de terrains Bruggmann – Sapinière du Bec Margain (n°119/2013)**

Monsieur le Maire expose que le représentant de l'indivision Bruggmann a écrit à la commune le 12 novembre dernier pour lui proposer les parcelles C297, C315, C316 et C317 d'une surface totale de 65 047 m² plantées de sapins qu'il a mis en vente au nom de l'indivision.

Le Maire rappelle les débats de la séance du 15 décembre 2011 (dont les éléments ont été à nouveau fournis aux membres dans la note de synthèse préparatoire de la présente séance) qui avaient aboutis à ajourner la décision compte tenu du fait que les terrains plantés devraient, dans un objectif paysager, être déboisés et dessouchés si la commune s'en portait acquéreur, et que le coût de cette opération restant à la charge de la commune serait important : entre 50 000 € à 60 000€ (= prix d'achat – vente des bois + frais de coupe + frais de dessouchage).

Le Maire propose compte tenu du contexte budgétaire, que la question soit finalement reportée à la séance de janvier prochain. En effet, il serait bon de connaître les tendances budgétaires avant de s'engager dans un projet de ce type qui seraient, certes importants sur la question du paysage et de l'agriculture (car les terrains, après essouchage, pourraient être remis en pâture ou culture pour le foin par exemple), mais peut-être pas prioritaires en regard avec d'autres projets. Il faudrait également avoir confirmation des subventions qui avaient été envisagées lors des premières estimations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de janvier 2014.

III) Travaux

➤ **Point sur les projets en cours**

✓ *Décoration de Noël*

Monsieur CHOQUET souligne qu'il a eu beaucoup de retours d'usager félicitant la commune pour les décorations de Noël qui ont été mises en place cette année (remise en état et complément des illuminations + décors en bois réalisés par les services techniques).

Une grande majorité des élus de l'assemblée se joignent à lui pour exprimer le même état de fait et s'en réjouissent.

Il est suggéré pour l'an prochain que les décorations en bois soient éclairées afin qu'on en profite pleinement ; la nuit également.

✓ **Déneigement**

Monsieur MARO déplore les agressions verbales que nombre d'élus et de techniciens communaux ont vécus lors de la première chute de neige d'automne, il y a quelques jours.

Il est vrai que nous n'avons pu agir aussi efficacement que nous en avons l'habitude du fait qu'un des deux camions de déneigement était tombé en panne la veille de la chute de neige. Avec un seul engin, nous ne pouvons faire le même travail qu'avec deux, d'autant que c'était le seul des deux qui était doté de l'épandeur qui permet de déposer de la pouzzolane sur les chaussées.

Par conséquent, avant d'agresser gratuitement les élus et les services sans chercher à comprendre, il serait bon que les intéressés se demandent s'il y a une raison (de force majeure par exemple) qui explique que les choses soient moins vite ou moins bien faites que d'ordinaire.

Suite à l'article dans la Gazette, vous avez également pu voir à l'œuvre le nouvel engin de déneigement pour les trottoirs - porte outils vert de marque Nilfisk – qui a donné des résultats de très bonne qualité et bien meilleure qu'avec le quad que nous utilisions antérieurement.

Monsieur MARO ajoute également que 4 bacs à pouzzolane vont être commandés et installés sur des points de voirie qui pose des problèmes du fait de la pente de la voirie, à savoir :

- Chemin du Funiculaire (près de la bibliothèque)
- Chemin de Pierre Loze (près du cheminement piétonnier)
- Chemin de la Vieille école
- Carrefour des Margains

Les riverains auront ainsi à disposition de quoi compléter au besoin à la main, l'épandage de pouzzolane déjà réalisé par l'engin de déneigement.

✓ **Cheminement piétonnier entre le terrain de foot et le chemin de la Chourère**

Monsieur MARO rappelle que le projet qui a été présenté aux riverains est conforme en tous points aux engagements que la commune avait pris auprès des copropriétaires qui devaient céder la portion de parcelle nécessaire à la réalisation du projet.

À ce jour, d'après nos informations, l'un des copropriétaires semble remettre en question le projet. Nous avons demandé au représentant de la copropriété de nous donner une réponse définitive, après qu'ils en aient discuté et voté en Assemblée Générale.

Le projet reste donc en attente de cette réponse et devra peut-être être traité par le prochain mandat.

✓ **Glissières, potelets de sécurité et main courante**

Plusieurs points ont été équipés ces derniers jours :

- Glissière de sécurité le long du ruisseau au rond-point des pistes,
- Potelets pour sécuriser le cheminement piétons le long du bâtiment du Couchant,
- Glissière de sécurité au pied du chemin de Pierre Loze,
- Main courante sur le cheminement piétons le long du bâtiment du Sauzet.

✓ **Changement du câble du Funiculaire**

L'opération a débuté mardi et se terminera demain vendredi pour les derniers réglages. Pour l'instant tout s'est bien passé.

Messieurs MARO et BOISSELIER souligne par ailleurs, qu'il était temps de changer ce câble qui présentait des signes de faiblesse depuis un peu plus de 3 ans (mais sans risque jusqu'à présent pour les usagers compte tenu de coefficient de résistance dudit câble).

Le Maire rappelle que cette opération coûte un peu moins de 80 000 €HT (câble + un certain nombre de galets de voie qui étaient à changer) et que nous avons obtenu 30% de subvention de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan (CCPG). Nous venons d'avoir la bonne nouvelle qu'après un premier refus, le Conseil Général accepte également de nous accorder 40% de subvention dans le cadre du contrat CDD (Contrat de Développement Diversifié) qui seront disponibles au printemps 2014.

➤ **Mise en conformité des armoires d'éclairage public – actualisation des estimations (n°120/2013)**

Réf affaire SEDI : 13-333-395

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°92/2013 par laquelle le Conseil Municipal avait pris acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération de mise en conformité des armoires d'éclairage public.

Après étude, le SEDI nous a fait parvenir le plan de financement prévisionnel suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	12 075 €
dont	
• le montant total de financements externes :	9 939 €
• la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI :	64 €
• le montant de travaux restant à la charge de la commune :	2 073 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- ✓ prendre acte du présent plan de financement définitif,
- ✓ prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte du projet et du plan de financement de l'opération :
 - Prix de revient prévisionnel : 12 075 €
 - Financements externes : 9 939 €
 - Participation prévisionnelle : 2 136 €

(montant de travaux restant à la charge de la commune 2 073 €+ la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI de 64 €)

- de prendre acte que la participation aux travaux d'investissement restant à la charge de la commune sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et est constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 2 073€(paiement en 3 versements – acompte 30%, acompte 50% puis solde).

➤ **Enfouissement des réseaux secs sur la RD30 entre le carrefour du chemin des Pistes et celui des Vials – actualisation des estimations (n°121/2013)**

Réf affaire SEDI : 13-290-395

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°93/2013 par laquelle le Conseil Municipal avait pris acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération d'enfouissement des réseaux secs sur le RD30 entre le carrefour du Chemin des Pistes et celui des Vials.

Après étude, le SEDI nous a fait parvenir le plan de financement prévisionnel suivant concernant les travaux de réseaux secs :

Travaux sur Réseaux de distribution publique d'électricité

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	146 481 €
dont	
• le montant total de financements externes :	133 023 €
• la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI :	0 €
• le montant de travaux restant à la charge de la commune :	13 458 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- ✓ prendre acte du présent plan de financement définitif,
- ✓ prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte du projet et du plan de financement de l'opération :
 - Prix de revient prévisionnel : 146 841 €
 - Financements externes : 133 023 €
 - Participation prévisionnelle : 13 458 €
 (montant de travaux restant à la charge de la commune 13 458 € - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 0 €)
- de prendre acte que la participation aux travaux d'investissement restant à la charge de la commune sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et est constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 13 458€ (paiement en 3 versements – acompte 30%, acompte 50% puis solde).

Travaux sur réseau France Télécom

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	33 400 €
dont	
• le montant total de financements externes :	5 123 €
• la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI :	1 544 €
• le montant de travaux restant à la charge de la commune :	26 734 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- ✓ prendre acte du présent plan de financement définitif,
- ✓ prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte du projet et du plan de financement de l'opération :
 - Prix de revient prévisionnel : 33 400 €
 - Financements externes : 5 123 €
 - Participation prévisionnelle : 28 278 €
 (montant de travaux restant à la charge de la commune 26 734 €~~€~~ la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 1 544 €)
- de prendre acte que la participation aux travaux d'investissement restant à la charge de la commune sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et est constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 26 734 € (paiement en 3 versements – acompte 30%, acompte 50% puis solde).

➤ **Éclairage public sur la RD30 entre le carrefour du chemin des Pistes et celui des Vials (n°122/2013)**

Réf affaire SEDI : 13-454-395

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°93/2013 et 121/2013, par lesquelles le Conseil Municipal a acté la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux secs sur la RD30 entre le carrefour du chemin des Pistes et celui des Vials.

Dans le cadre de ces travaux, Monsieur MARO souligne qu'il serait nécessaire de changer les installations d'éclairage public afin d'une part, de supprimer des lampes ballon fluo qui devront de toute façon être supprimée d'ici 2015, d'autre part, d'améliorer l'esthétique de celui-ci en supprimant les mâts bétons ou bois type télécom par des bois métal sublimés imitation bois.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	16 248 €
dont	
• le montant total de financements externes :	10 622 €
• la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI :	310 €
• le montant de travaux restant à la charge de la commune :	5 315 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- ✓ prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- ✓ prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

- Prix de revient prévisionnel : 16 248 €
- Financements externes : 10 622 €
- Participation prévisionnelle : 5 625 €

(montant de travaux restant à la charge de la commune 5 315 €~~€~~ la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour de 310 €)

➤ **Avenant n°1 marché de travaux remise en état des ouvrages d'art du Funiculaire – urgence 1 (n°123/2013)**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux concernant la remise en état des ouvrages d'art du funiculaire - urgences 1 - sont terminés. Le marché à bons de commande correspondant, attribué à l'entreprise Pareti, est donc sur le point d'être soldé.

Il expose qu'au sein de ce contrat d'une durée de 4 ans, une clause d'actualisation des prix avait été prévue conformément aux exigences du code des marchés publics. Sur proposition de l'entreprise titulaire, et après validation du maître d'œuvre, il est proposé à la Régie des Remontées Mécaniques de signer un avenant portant modification des conditions d'actualisation de prix au marché à bons de commande (voir projet joint à la présente délibération), ceci afin d'utiliser un index plus favorable pour la Régie.

Il est en effet proposé de choisir l'index BT06 (béton armé et génie civil) à la place de l'index TP01 (Index général tous travaux) qui avait été choisi initialement. Le BT06 correspond mieux au type de travaux réalisés dans le cadre du marché et a présenté moins de variation que le TP01 sur les 4 dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux concernant la remise en état des ouvrages d'art du funiculaire - urgences 1 avec l'entreprise Pareti, portant modification des conditions d'actualisation de prix au marché à bon de commande.

IV) Personnel

➤ **Organisation des astreintes des services techniques (n°124/2013)**

Monsieur MARO rappelle que par délibération du 24 janvier 2008, le Conseil Municipal avait voté la mise en place d'un régime indemnitaire pour compenser les astreintes assurées par les agents du service technique et la mise en œuvre de ces astreintes.

Il expose qu'à l'époque les conditions d'organisation avait été réfléchies de manière à ce que les 4 agents de l'équipe assurent de manière équitable les 52 semaines annuelles d'astreinte (soit 13 astreintes chacun réparties sur l'année).

Depuis plus de 2 ans, l'équipe est constituée de 5 personnes mais l'un des postes étant un poste de remplacement (de Dominique MORILLE en longue maladie), seuls 4 agents assuraient toujours les astreintes.

Monsieur MORILLE ayant obtenu sa retraite il y a peu, l'agent qui le remplaçait va intégrer de manière définitive les effectifs.

L'équipe étant donc désormais de 5 personnes et certains membres résidant dans la vallée, il est indispensable de revoir la répartition et l'organisation des astreintes afin que les 5 agents soient correctement intégrés dans l'équipe et dans le dispositif.

Après avoir rencontré les agents, il a été établi les nouvelles modalités de fonctionnement qui sont expliquées dans la note de service jointe à la note de préparation du Conseil et à la présente. Toutes les demandes des agents n'ont pu être prises en compte du fait des inégalités qu'elles auraient engendrées entre les agents.

Monsieur le Maire souligne que de gros efforts ont été faits par la collectivité ces 6 dernières années pour améliorer les conditions de travail des agents et la valorisation de leur

travail. Il aimerait que les membres des services techniques, dans le cas présent, se rendent bien compte de tout ce qui a été mis en œuvre.

La nouvelle organisation doit être soumise à l'avis du CTP (Comité Technique Paritaire) qui sera saisie dès demain par courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider la proposition d'organisation qui sera présentée au CTP par le Maire
- de confirmer que l'ensemble des agents du service techniques de catégorie C et B, stagiaires ou titulaires, est soumis à la tenue des astreintes dans le cadre de l'organisation mise en place par le Maire et validée par le CTP,
- de continuer à verser l'indemnité d'astreinte d'exploitation pour semaine complète prévues par le statut à chacun des agents concernés en fonction du nombre d'astreintes réalisées.

V) Administration Générale

➤ **Autorisation de passage sur terrain communaux pour expérience scientifique (n°125/2013)**

Monsieur le Maire expose qu'il a été contacté il y a plus d'un an maintenant par des chercheurs du CESBIO qui aurait besoin d'installer des appareils de mesure hygrométrique sur la commune.

Les thématiques sur lesquelles travaille ce laboratoire sont l'environnement et plus particulièrement :

- interactions sol / végétation : échanges de carbone, respiration des sols
- hydrologie
- utilisations des données satellites pour le suivi des occupations des sols, des forêts,

hydrologie.

Ils travaillent plus précisément sur les données du satellite SMOS (Soil Moisture and Ocean Salinity). Les données de ce satellite leur permettent de mesurer la quantité d'eau des premiers centimètres du sol. Leurs recherches visent à améliorer les méthodes de calcul et la précision des données SMOS pour avoir des meilleures estimations de cette quantité d'eau.

Voir pour information les sites :

<http://www.cesbio.ups-tlse.fr/fr/indexsmos.html>

http://www.cesbio.ups-tlse.fr/SMOS_blog/

Pour l'implantation de ce matériel, il est nécessaire de signer une convention d'occupation précaire (d'une durée de 4 ans) du domaine privé de la commune. En effet, le lieu d'implantation de leurs appareils et le réseau d'alimentation (électricité et télécom), nécessaire à leur fonctionnement, est situé sur des parcelles communales dans le secteur du Bec Margain.

Il y est également précisé que tout le matériel sera démonté à la fin de l'expérience.

Le Maire présente le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine privé de la commune, d'une durée de 4 ans, pour que le CESBIO puisse installer son matériel scientifique. Cette convention ne donnera lieu à aucune redevance : Seuls des remboursements de frais engagés par la commune sont prévus à la convention.

➤ **Avis sur enquête publique – Demande d'autorisation de mise en service d'une unité de méthanisation des effluents – TEISSEIRES SAS (n°126/2013)**

Monsieur le Maire expose que la société TEISSEIRE a fait une demande d'autorisation de mise en service d'une unité de méthanisation pour le traitement de ses effluents.

Cette autorisation fait l'objet d'une enquête publique et la commune doit émettre un avis sur la question puisqu'elle se trouve dans le périmètre concerné.

Le dossier a été mis à disposition du public et dans la note de préparation du Conseil, les élus ont été invités à le consulter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le dossier de demande d'autorisation de mise en service d'une unité de méthanisation des effluents de la société TEISSEIRES SAS soumis à enquête publique du 16 décembre 2013 au 16 janvier 2014 n'appelle aucune observation de sa part.

VI) Questions diverses

➤ **SISCO – Réforme du rythme scolaire**

Madame CHRISTOPHEL, Présidente du SISCO, informe l'assemblée que le projet de planning qui leur avait été présenté lors de la dernière séance a été rejeté par l'Académie.

Une nouvelle proposition va leur être présentée, à savoir :

- Lundi, Mardi et Jeudi temps de classe de 8h15 à 11h30 puis 13h30 à 15h30 suivi d'un temps périscolaire jusqu'à 16h30,
- Mercredi temps de classe de 9h00 à 12h00,
- Vendredi temps de classe de 8h15 à 11h30 puis 13h30 à 15h30 suivi d'un temps de garderie jusqu'à 16h30

Il a été demandé à l'AOTU (Autorité organisatrice du Transport Urbain) du Grésivaudan de prévoir dans ce cadre le car scolaire à 16h30 le lundi, mardi et jeudi et à 15h30 le vendredi.

L'Académie s'est oralement déclarée favorable à ce planning sous réserve d'une réponse favorable de l'AOTU.

Il est à noter que Saint Pancrasse ne sera plus associé aux réflexions et aux éventuelles animations comme cela l'avait été évoqué. En effet, pour que ce partenariat puisse fonctionner pour diverses raisons logistiques et administratives, il aurait fallu que la Commune de Saint Pancrasse intègre le SISCO, ce qu'elle n'a pas accepté.

Madame CHRISTOPHEL souligne le fait qu'avec les dotations attendues de l'État et de la CAF pour l'année 2014-2015, nous devrions pouvoir couvrir les frais des environ 22 animateurs nécessaires pour assurer ce service sur l'année, à environ 20€brut /h. Ces dotations et subvention ne couvriront toutefois pas le poste de coordinateur qu'il faudra créer pour organiser le périscolaire et gérer l'équipe d'animateur.

Monsieur le Maire s'interroge sur le fait que le SISCO semble prêt à prendre la responsabilité de recevoir des enfants pour lesquels aujourd'hui, nous n'avons pas l'assurance de pouvoir assurer l'encadrement, vu la difficulté que nous allons rencontrer pour recruter plus de 20 personnes titulaires au minimum d'un BAFA.

Il demande à l'assemblée s'il ne serait pas judicieux de se positionner de manière claire lors du prochain Conseil Municipal afin d'attirer l'attention des différentes instances (dont Académie et Préfecture) sur le fait que nous risquons de ne pas avoir les moyens matériels de tenir cet engagement et des difficultés de mise en œuvre du dispositif que nous allons rencontrer.

➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)

Gymnase

Le Maître d'œuvre vient d'être retenu par la CCPG.

Livraison prévue pour septembre 2016 si le calendrier prévisionnel est tenu.

Les travaux :

- Construction (hors options) 2 450 000 €
- Honoraire Maitrise d'œuvre 13.82%
+1.5% mission OPC 375 340 €
- **Options retenues**
 - Vestiaire foot extérieur au gymnase 191 000 €
 - Terrain de tennis extérieur 55 000 €
 - Gradins 81 places pliables 19 000 €
 - Éclairage naturel gymnase 19 720 €
 - Éclairage naturel vestiaires 36 000 €
 - Local arbitre et douche 3 700 €
 - Rangement salle de danse 6m² 7 200 €
 - Rangement dojo 4 800 €
 - Local entretien R+1 4m² 4 800 €
 - Maitrise d'œuvre sur options 78 708 €
 - Mission OPC sur options 1 144 €

Soit un total approchant les 3 250 000 €

Il est à noter qu'un certain nombre d'options n'ont pas été retenues comme :

- Installation de rideaux de séparation de salle
- Équipement prises et rideau de protection du mur d'escalade
- Affaiblissement acoustique de la salle multisports
- Adaptation de la salle de danse pour utilisation en salle de cinéclub
- Ascenseur pour desserte niveau supplémentaire en toiture

➤ **CCAS**

Le goûter des anciens (65 ans révolus) aura lieu le Jeudi 27 Février 2014 à l'ancienne Mairie, sous le thème du Dauphiné.

➤ **Permanence des élus**

Compte tenu de réunions extérieures auxquelles les élus doivent se rendre samedi qui vient et des fêtes de fin d'année, les permanences des élus du samedi matin ne reprendront que le Samedi 11 Janvier 2014. Les élus sont conviés à participer à ce goûter.

*La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 23 Janvier 2014 à 20h30.*

La séance est levée à 22h00.

Liste d'émargement

Membres du Conseil Municipal	Émargement
Monsieur BOISSELIER Pierre	
Monsieur BARTCZAK Patrick	
Madame BUISSON Sandra	
Monsieur CHOQUET Jean-Louis	
Madame CHRISTOPHEL Marie-Louise	
Madame DOUADY Anne	
Monsieur DUMONT Armand	
Madame DUPONT Catherine	
Monsieur MARO Bernard	
Monsieur MONNOT Alain	
Monsieur PICHON Jean-François	
Madame PIGEON-MENZEL Véronique	
Madame ROUSSET Claude	
Monsieur TOURLONNIAS Damien	